

Image not found or type unknown



Lettre 754 SD sans la mention des 60 jours

Par **Eric54**, le **27/11/2017 à 14:10**

Bonjour,
J'ai reçu une 754 SD des impôts en Janvier j'y ai répondu en mars.
Elle ne comportait pas la mention "si dans un délai de 60 jours vous n'avez pas de nos nouvelles, considérer comme close votre affaire"
En juillet j'ai reçu un redressement soit + 120 jours plus tard.
Questions: Cette mention est elle obligatoire ?
Cette règle des 60 jours est elle opposable ?
Ou trouvé cette règle des 60 jours, LPF, charte de contribuable,....
Merci à tous
Eric